

# ASSEMBLÉE NATIONALE

23 septembre 2016

---

TERRITOIRES DE MONTAGNE - (N° 4034)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° CE203

présenté par

M. Viala, M. Dive, M. Hetzel, M. Furst, M. Cinieri, M. Vitel, Mme Pernod Beaudon, M. Ledoux,  
M. Jean-Pierre Vigier, M. Morel-A-L'Huissier, M. Salen, M. Mariani et Mme Dion

-----

### ARTICLE 9

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« Les seuils maximaux de puissance d'émission des dispositifs permettant la couverture numérique et téléphonique des territoires de montagne doivent être - par dérogation - augmentés tout en restant dans les limites fixées par l'Europe. » »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cette augmentation se justifie par un souci de meilleure desserte et pour s'adapter aux contraintes géographiques de ces territoires.